

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 08 décembre 2017

Présidence: Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 05-2017, du 13 novembre 2017, relatif au budget de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2018
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

Sous réserve de dispositions légales nouvelles :

- 1. d'adopter le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté et bouclant sur un excédent de charges de Fr. 48'962.45;
- 2. <u>de prendre acte</u> du budget d'investissement 2018 tel que présenté, d'un montant total de Fr. 1'280'000.00.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité, en séance du 08 décembre 2017.

Noville, le 08 décembre 2017

Extrait conforme:

l'attestent :

La Présidente

A. Dapples Dünner

La Secrétaire :

E. Bernard